



Rapport d'activité 2023

f'in mmmon

Les coopérateur·rice·s



529
coopérateur·rice·s
au 31/12/2022

pour 410 100 € de
capital social

+ 151 800 €



548
coopérateur·rice·s
au 31/12/2023

pour 561 900 € de
capital social

Les campagnes de communication en 2023

Mars-avril

- A destination des coopérateur·rice·s
- Augmentation plafond d'investissement à 5000 €

33 600 €

Juin

- Investcoop.brussels

59 200 €

Septembre

- A destination des coopérateur·rice·s
- Garantie du FEI

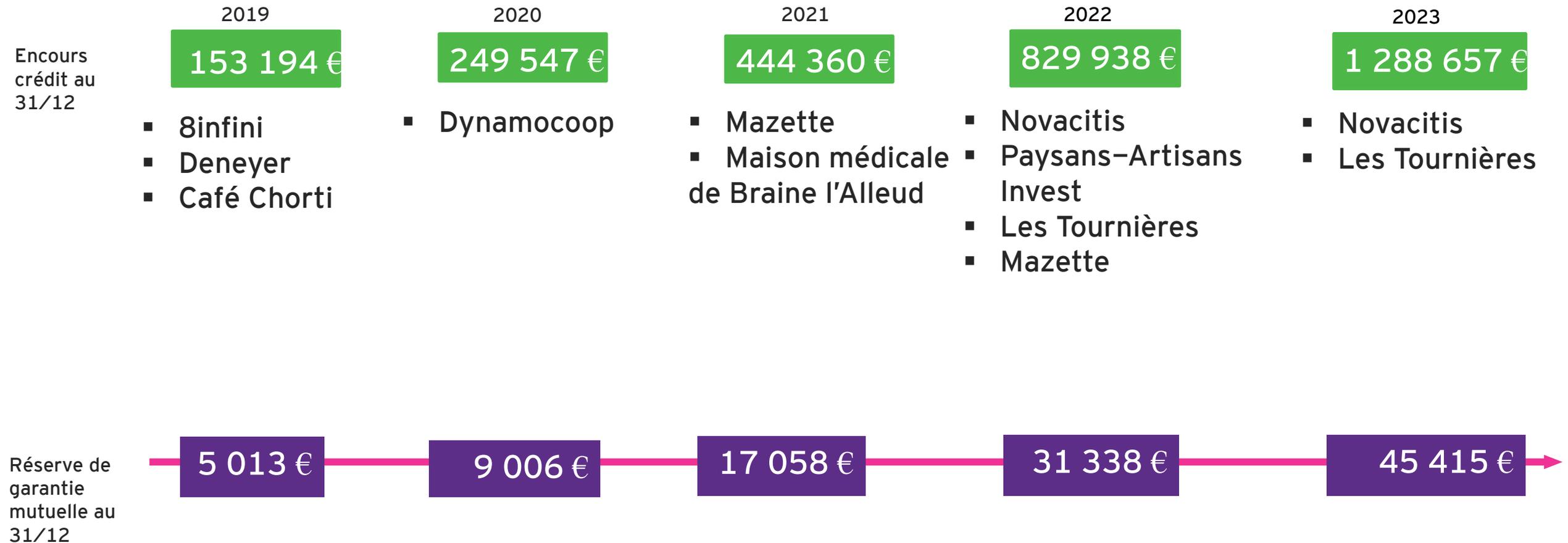
18 900 €

Décembre

- Bilan de l'année
- Invescoop.brussels

64 700 €

Les crédits



Les partenaires financiers



Banque  Triodos



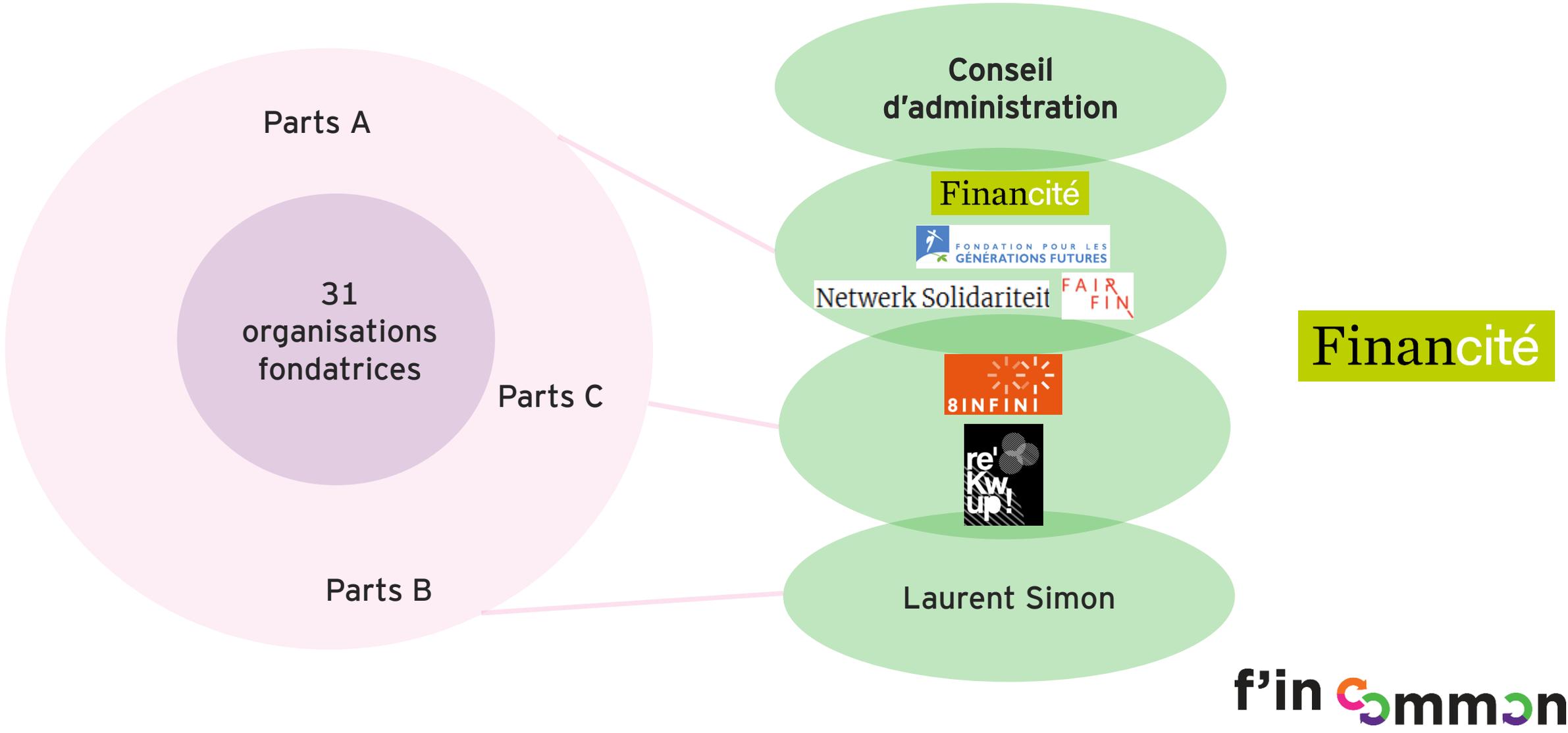
f'in  common

L'impact sociétal des crédits



La taille des icônes correspond au nombre de fois où les ODD sont repris dans les rapports d'impact tous projets confondus. Pour consulter les rapports d'impact par projet, consultez www.fincommon.coop/les-projets

La gouvernance



Focus sur le rôle de Financité

- Organisation fondatrice - parts A
- Présidence du conseil d'administration
- Gestionnaire du label Finance solidaire
- Sous-traitance pour :
 - gestion journalière
 - prospection commerciale
 - analyse des demandes de financement
 - gestion des dossiers de crédit
 - analyse de l'impact social
 - communication
 - levées de fonds
 - gestion des coopérateur·rice·s

L'équipe de F'in Common



Charlaïne Provost

Présidente et chargée de la
gestion journalière

charlaïne.provost@financite.be



Annika Cayrol

Adjointe à la gestion journalière

annika.cayrol@financite.be



Anne Berger

Gestion de portefeuille de
crédit

anne.berger@financite.be

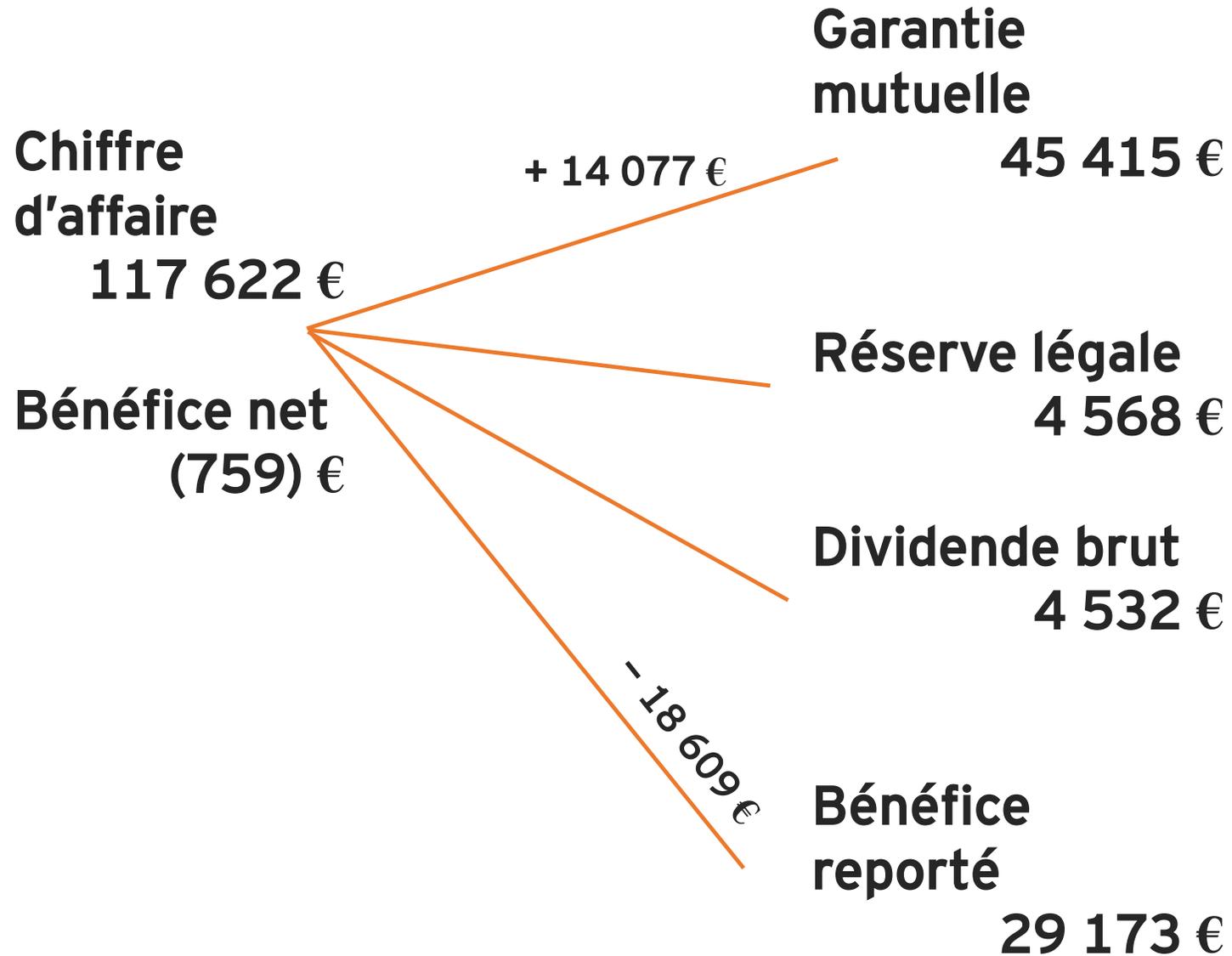


Héloïse Rigot

Communication

heloise.rigot@financite.be

Les chiffres clés au 31.12.2023



Créances

- d'un an : 161 208 €
+ d'un an : 1 127 453 €

Capitaux propres

640 297 €
; dont capital social
561 900 €

Endettement

837 408 €

L'avantage fiscal en Région de Bruxelles-Capitale

Rendement social et avantage fiscal garanti

Vous avez un impact direct sur le développement de l'économie sociale et durable à Bruxelles et bénéficiez d'un crédit d'impôt de 3,5% des sommes investies pendant 5 ans, sur un investissement maximum de 100.000€.

Les conditions à remplir en un clin d'œil

- Être assujetti.e à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en Région de Bruxelles-Capitale
- Souscrire des parts pour un montant minimum de 100€ dans au moins l'une des coopératives
- Acquérir ces parts à titre privé
- Être encore en possession des parts au terme de la période imposable à laquelle se rapporte le crédit d'impôt.



crédal
Provoquons
le changement

f'in **Common**

hefb**oom**

Voor sociaal
en duurzaam
ondernemen

f'in **Common**

Contact

- Adresse email : info@fincommon.coop
- Adresse postale : Rue Botanique 75, 1210 Saint-Josse
- Site internet : www.fincommon.coop
- Facebook : www.facebook.com/fincommon
- LinkedIn : be.linkedin.com/company/f-in-common

